

L'action publique locale face au défi de la démocratisation de la recharge

Modèles juridiques et orientations pour une nouvelle stratégie territoriale



Introduction

Ce document part d'un constat partagé : face à l'accélération de l'électrification des mobilités, les acteurs publics manquent de repères pour structurer leurs décisions en matière de déploiement d'infrastructures de recharge.

Près de la moitié du parc de points de recharge ouverts au public repose aujourd'hui sur une initiative publique ou publique-privée. Pour répondre à ces enjeux, ce livre blanc poursuit trois ambitions :

1. Aider les collectivités à cadrer leur intervention,
2. Clarifier les exigences du marché et les risques financiers,
3. Identifier les facteurs clés de succès pour réussir les projets de déploiement.

Cadrer l'intervention, la clef d'un projet réussi

Les collectivités ont un rôle central à jouer dans le déploiement des IRVE, notamment là où le marché ne couvre pas l'ensemble des besoins, mais elles doivent pouvoir le démontrer. Le livre blanc montre que **l'appel à manifestation d'intérêt** s'est imposé comme un outil efficace pour formaliser l'analyse du constat de carence et sécuriser les décisions face aux risques contentieux.

Une fois cet aspect juridique clarifié, déployer des bornes sur le domaine public suppose de faire converger plusieurs compétences (énergie, voirie, stationnement, aménagement, mobilité) dont la superposition peut rapidement devenir un facteur de blocage si elle n'est pas anticipée.

La **convention d'occupation du domaine public** joue ici un rôle structurant : elle fixe les règles du jeu en matière de durée, de redevance, de responsabilité et de résiliation. Une **mutualisation à l'échelle intercommunale ou via un syndicat d'énergie permet, en outre, d'atténuer les déséquilibres entre zones plus ou moins rentables.**

La planification par les SDIRVE s'inscrit dans cette même logique de cohérence : elle donne un cap à l'action publique locale et clarifie les priorités dans le temps.

Concevoir son réseau

Un **réseau de recharge n'est pas une simple infrastructure technique** : c'est un système économique dont la viabilité dépend du taux d'utilisation, du coût de raccordement, de la puissance installée et de l'évolution du parc de véhicules électriques. Les bornes en courant alternatif (AC) répondent à un enjeu de proximité et d'équité territoriale. Leur coût est maîtrisé, mais leur retour sur investissement est lent. Les bornes en courant continu (DC) exigent des investissements plus importants et doivent être implantées sur des sites à fort potentiel de flux.

Le risque principal n'est pas technologique, il réside dans un mauvais dimensionnement. Un réseau sous-utilisé génère une charge budgétaire, un réseau saturé nuit, lui, à la crédibilité politique. Le bon dimensionnement repose sur une analyse fine des usages : densité résidentielle, flux de transit, attractivité touristique ou absence d'équipements privés.

Choisir un modèle contractuel, un choix du partage du risque

Le choix du montage juridique engage la collectivité sur dix à quinze ans, détermine qui supporte le risque financier et conditionne le degré de maîtrise publique. Il engage aussi, directement, la responsabilité politique de l'exécutif. Trois grandes options s'offrent aux collectivités :

- Le **marché public** ou la **régie**, offrent un contrôle total, mais le risque budgétaire est intégralement assumé par la collectivité ;
- La **concession** (via une DSP) transfère le risque d'exploitation à l'opérateur privé, tout en permettant à la collectivité d'imposer ses exigences de service public (continuité, accessibilité, tarification encadrée...);
- **L'appel à initiative privée** (AIP) repose sur une logique d'occupation du domaine public. Il peut être adapté aux territoires attractifs, mais nécessite une vigilance particulière. Une définition trop précise du besoin, des contraintes excessives ou l'organisation déguisée d'un service public peuvent entraîner une requalification du contrat.

Après le déploiement, la confiance des usagers se construit dans la durée

Un réseau se juge moins au nombre de bornes déployées qu'à leur disponibilité effective. Le taux de fonctionnement, une maintenance réactive, l'interopérabilité, ou encore la transparence tarifaire : c'est sur ces critères concrets que se construit la confiance des usagers.

Dans ce contexte, **l'accès aux données statiques et dynamiques permet de détecter les zones de saturation, de piloter les engagements contractuels et d'adapter le réseau à l'évolution du marché.** Car ce marché bouge vite : les collectivités ont tout intérêt à anticiper en intégrant des clauses de révision et des garanties de continuité de service, dans une logique de long terme qui dépasse nécessairement les horizons d'un mandat électoral.

Les lignes directrices proposées dans ce livre blanc convergent vers neuf orientations stratégiques qui permettront d'améliorer l'efficacité des projets et de renforcer la maîtrise des risques opérationnels par les acteurs publics et privés.

Trois lignes directrices, neuf orientations stratégiques

LIGNES DIRECTRICES



Une gouvernance territoriale clarifiée et coordonnée

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1- Mieux articuler les compétences IRVE, voirie et stationnement ;
- 2- Actualiser les SDIRVE pour piloter la trajectoire 2028-2035 ;
- 3- Renforcer l'accès aux données pour mieux planifier.



Une complémentarité public-privé renforcée et sécurisée

- 4- Généraliser et fiabiliser le constat de carence de l'initiative privée ;
- 5- Déployer à la bonne maille pour assurer cohérence et péréquation ;
- 6- Structurer une stratégie foncière pour sécuriser les implantations.



De nouveaux outils pour fiabiliser les projets

- 7- Développer les partenariats public-privé adaptés aux territoires ;
- 8- Moderniser et faire évoluer les réseaux publics "historiques" ;
- 9- Outiller les collectivités via un centre de ressources national.

Mettre à jour les SDIRVE à horizon 2028, 2030 et 2035 est un préalable pour ajuster les capacités aux besoins et intégrer les innovations dans les projets. Mais une planification efficace suppose **un meilleur accès aux données** qui permettrait aux collectivités d'affiner leurs arbitrages : où densifier, comment améliorer la qualité de service, sur quelle base fixer les tarifs ?

La question de l'échelle est tout aussi structurante : métropole, département ou territoire multi-départemental, le **bon périmètre territorial** ouvre la voie aux économies d'échelle, renforce la solidarité financière et rassure les investisseurs. Reste enfin le défi de l'existant : **moderniser les réseaux historiques d'IRVE** et **nouer des partenariats public-privé plus ambitieux** sont des leviers indispensables pour améliorer l'expérience des usagers et sécuriser les investissements dans la durée.

C'est pour répondre à l'ensemble de ces enjeux que le collectif a conçu ce livre blanc.